

L'association Motards de Baz' a pour objectifs :

- l'organisation de balades conviviales et touristiques pour les deux roues motorisées (solo ou attelée, d'une cylindrée égale ou supérieure à 400 cm³, assurée, et conforme à la législation en vigueur).
- de mettre à la disposition de ses membres des facilités qui leur permettent d'en exercer la pratique, l'entretien et de se perfectionner.
- de développer entre les membres un esprit d'amitié et de solidarité.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou religieux.

AVERTISSEMENT :

Tout conducteur participant à une sortie doit être dûment assuré. Le présent questionnaire vise à s'en assurer dans l'intérêt de tous.

Les conditions de circulation en sortie collective sont celles déterminées par le Moto Club se conformant aux règles de sécurité légales, toute personne doit s'y conformer.

Les participants doivent se considérer en excursion personnelle, respecter le code de la route et les arrêtés municipaux des localités traversées.

En cas d'accident dû à un non-respect des consignes données, la responsabilité du Moto Club ne saurait être engagée en aucune manière.

Bienvenue parmi nous !

Je soussigné certifie avoir pleine connaissance des objectifs de l'association et m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur mis en place.

A le

Signature